



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

### ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,  
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ,  
M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Linda SADDOUK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE,  
Mme Véronique BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS,  
Adjoints au Maire,  
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX (jusqu'à la question n°2),  
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, M. Vincent BENOIT,  
Mme Anne-France PINCEMAILLE, M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT,  
Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Frédéric WIMMER,  
Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Loeiz RAPINEL, M. Olivier DALMONT,  
M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Mme Chantal STASSER, Mme Séverine KAOUA,  
Conseillers municipaux.

### ETAIENT REPRESENTES :

Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,  
M. Gérard LACROIX a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (à partir de la question n°001),  
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,  
Mme Adèle ALBERT-ETIENNE a donné pouvoir à Mme Evelyne LARGENTON.

## **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. le Maire*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, à l'**Unanimité (35 voix pour)**, Monsieur Vincent BENOIT, secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal approuve, à l'**Unanimité (35 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2016.

## **3. AFFAIRES TRAITEES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014 et du 11 décembre 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

## **0. ADMINISTRATION GENERALE**

### **001. COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE DE FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE D'HERBLAY – EXERCICES 2009 A 2014**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication par Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, du rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de la commune d'Herblay (exercices 2009 et suivants), la réponse du Maire du 19 février 2016 et des conclusions qu'il contient.

**PRECISE** que le débat se rapportant à la communication du rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de la commune d'Herblay (exercices 2009 et suivants) a été réalisé conformément aux strictes dispositions de l'article L. 243-5 alinéa 5 du code des juridictions financières.

### **002. RAPPORT 2015 DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'HERBLAY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU PARISIS**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2015 des représentants de la ville d'Herblay au Conseil d'administration de la société publique locale (SPL du Parisis).

### **003. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal adopte à l'Unanimité (31 voix pour - 4 abstentions : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA) le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal proposé par Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, modifié en ses chapitres II et III, qu'il a fallu préciser, notamment en raison de la création des conseils de quartier de la ville et par souci de précision sur toutes les commissions impactant le fonctionnement du conseil municipal.

### **004. CREATION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER**

*Rapporteur : Linda SAGET*

Le Conseil municipal adopte à la Majorité (34 voix pour – 1 voix contre : Mme Séverine KAOUA) la création des conseils consultatifs de quartier, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, adopte les périmètres et la dénomination des conseils de quartier et approuve la composition et les modalités des conseils de quartier tels que précisés dans le règlement.

### **005. COMMUNICATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

### **006. COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2015 DES ELUS LOCAUX**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal prend acte de la communication par Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, du bilan de la formation des élus pour l'année 2015, après en avoir débattu en séance.

### **007. LOGEMENTS DE FONCTION – LISTE DES LOGEMENTS ET DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION ET CONDITIONS DE CALCUL DE L'AVANTAGE EN NATURE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal, à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : autorise l'attribution d'un logement de fonction avec une concession pour nécessité absolue de service aux emplois suivants au regard de leurs obligations de service :

Emplois ouvrant droit à un logement de fonction	Nature des sujétions / contraintes justifiant l'octroi
Gardien - Mairie	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens des bâtiments Mairie et Saint Vincent. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).
Emplois ouvrant droit à un logement de fonction	Nature des sujétions / contraintes justifiant l'octroi
Agent polyvalent - Cimetière	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens au sein du périmètre du cimetière. Effectue une surveillance dans un périmètre nécessitant des rondes régulières. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).
Gardien d'école - Jean Moulin Gardien d'école - Buttes blanches Gardien d'école - Pasteur / Pergaud Gardien d'école - Jean Jaurès Gardien d'école - St Exupéry Gardien d'école - Les Chênes Gardien d'école - Marie Curie Gardien d'école - Jean-Louis Etienne	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens au sein du périmètre de l'école. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).
Gardien Théâtre Roger BARAT	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens au sein du périmètre du Théâtre Roger BARAT. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).
Gardien Espace André Malraux	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens au sein du périmètre du Théâtre André MALRAUX. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).
Gardien COSEC Gardien Parc des sports (stade) Gardien Gymnase Beauregards	Assure, par une présence continue, la sécurité et la protection des biens au sein du périmètre du bâtiment sportif. Effectue une surveillance dans un périmètre nécessitant des rondes régulières. Contrôle l'accès en dehors des heures de service. Le poste de gardien implique une présence constante dans le bâtiment et l'obligation d'intervenir à tout moment (excepté les jours d'absences autorisées).

Article 2 : décide que cette concession se fera à titre gratuit hormis l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes au logement ainsi que les avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage,...) qui reste à la charge de l'occupant. Celui-ci par ailleurs acquitter la taxe d'habitation et s'assurer contre les risques locatifs et les risques d'incendie.

Article 3 : autorise l'attribution d'un logement de fonction avec une convention d'occupation précaire avec astreinte aux emplois suivants au regard de leurs obligations de service :

<b>Emplois ouvrant droit à un logement de fonction</b>	<b>Nature des sujétions / contraintes justifiant l'octroi</b>
Gardien Gymnase Beauregards	Astreintes liées à l'ouverture et à la fermeture des locaux lors de la présence des clubs sportifs ou dans le cadre de manifestations sportives.
Directeur des Services Techniques	Astreintes liées à la coordination des interventions de la Direction des Services Techniques en dehors des heures de service.

Article 4 : décide que cette concession se fera à titre payant sur la base de 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés. L'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes au logement ainsi que les avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage,...) reste à la charge de l'occupant. Celui-ci doit par ailleurs acquitter la taxe d'habitation et s'assurer contre les risques locatifs et les risques d'incendie.

Article 5 : Décide d'établir la liste des logements de fonction selon les éléments suivants :

<b>Adresse des logements de fonctions</b>	<b>Type de logement</b>	<b>Nbr de pièces</b>	<b>Superficie (en M<sup>2</sup>)</b>
43 rue du Général de Gaulle - 95220 HERBLAY	Maison	3	133
51 rue de l'Orme Macaire - 95220 - HERBLAY	Maison	3	118
60 boulevard Joffre - 95220 HERBLAY / 2ème étage - Lgt 4	Appartement	4	75,5
25 rue du Gai Savoir - 95220 HERBLAY / 2ème étage - Lgt 3	Appartement	4	94,04
18 rue du Port aux Vins - 95220 HERBLAY / 1er étage - Lgt 2	Appartement	4	83,91
Impasse des Besaciers - 95220 HERBLAY / 1er étage	Appartement	3	69,48
1 bis chemin du haut des cailloux gris - 95220 HERBLAY / RDC	Appartement	3	63,06
1 chemin du haut des cailloux gris - 95220 HERBLAY / 1er étage	Appartement	4	71,84

Adresse des logements de fonctions	Type de logement	Nbr de pièces	Superficie (en M <sup>2</sup> )
14 rue Emmanuel Bourneuf - 95220 HERBLAY	Appartement	4	74,75
5 chemin de Montigny - 95220 HERBLAY	Appartement	4	95
55 rue de l'Orme Macaire - 95220 HERBLAY	Maison	4	119
20 chemin de la Croix de Bois - 95220 HERBLAY / 1er étage	Appartement	3	64,63
28 chemin de Montigny - 95220 HERBLAY	Maison	5	120
Chemin des Beauregards - 95220 HERBLAY	Appartement	4	95
1 rue de Cormeilles - 95220 HERBLAY	Appartement	1	29
1 rue de Cormeilles - 95220 HERBLAY	Appartement	3	63
20 Chemin de la Croix de Bois - 95220 Herblay / 1er étage	Appartement	3	63,57
148 rue de Conflans - 95220 HERBLAY / 1er étage - Lgt 1	Appartement	2	46
6 rue de Conflans - 95220 HERBLAY / 1er étage - Lgt 6	Appartement	4	99
1, rue Simone Signoret – 95220 HERBLAY	Appartement	4	96

Article 6 : décide que l'évaluation de l'avantage en nature sera basée sur la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation.

**008. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015/074 DU 25 JUIN 2015 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal, à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : approuve l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services.

Article 2 : approuve l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage aux fonctions suivantes :

Membres de la Direction Générale	DGA Enfance, Jeunesse et Sports ; DGA Famille et Solidarité ; DST
Directeur de Cabinet	
Responsables de service	Affaires Culturelles ; Aménagement Urbain ; Bâtiments ; Bureau d'études ; Secteur social ; Communication ; Conservatoire Municipal de Musique ; DRH ; Education ; Espaces Urbains ; Logistique/Restauration ; Petite Enfance ; Police Municipale ; Urbanisme.
Cadres opérationnels	Bâtiments ; Espaces urbains ; Sports

Article 3 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à adapter la liste des véhicules de service avec autorisation de remisage au fur et à mesure de la réorganisation des services de la collectivité, conformément au règlement d'usage modifié.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation des véhicules de fonction et de service avec autorisation de remisage.

Article 5 : donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, pour les applications pratiques de la délibération et la mise en œuvre de la réglementation en matière de véhicule de fonction et de service avec autorisation de remisage.

#### **009. APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE D'HERBLAY**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal autorise, à la Majorité (30 voix pour – 5 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. Loeiz RAPINEL, Mme Séverine KAOUA), Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer ledit avenant n° 2 à la convention de coordination entre la Police municipale et la Police nationale d'Herblay.

#### **010. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC L'ETAT RELATIF AU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal autorise, à la Majorité (30 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Loeiz RAPINEL, Mme Séverine KAOUA – 1 abstention : M. Olivier DALMONT), Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer le protocole tripartite relatif au dispositif de participation citoyenne avec le Préfet du Val d'Oise et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique du Val d'Oise.

#### **011. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) ET DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal autorise, à l'Unanimité (35 voix pour) l'adhésion à l'association ANDES, et décide de désigner Monsieur Daniel LEMOINE, Adjoint au Maire, délégué aux sports et aux bâtiments municipaux pour représenter la ville d'Herblay auprès de cette association.

**012. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2013/198 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013 APPROUVANT LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX ET LE CONTRAT D'ACCUEIL REGULIER**

*Rapporteur : Céline BOULLE MURAT*

Le Conseil municipal décide à la **Majorité (31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly LEON – M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA – 1 abstention : Mme Sophie DARRIGADE)** d'abroger la délibération n° 2013-198 du 19 décembre 2013 approuvant le règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux et le contrat d'accueil personnalisé au 30 avril 2016.

**013. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2006 APPROUVANT LE REGLEMENT DE SERVICE DES CENTRES DE LOISIRS ET CENTRES D'ACCUEIL**

*Rapporteur : Céline BOULLE MURAT*

Le Conseil municipal décide à la **Majorité (31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly LEON – M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA – 1 abstention : Mme Sophie DARRIGADE)** d'abroger la délibération n° 19 du 26 janvier 2006 approuvant le règlement de service des accueils de loisirs et des centres d'accueil au 30 avril 2016.

**014. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 277 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2007 APPROUVANT LE REGLEMENT DE SERVICE DE LA PAUSE MERIDIENNE**

*Rapporteur : Céline BOULLE MURAT*

Le Conseil municipal décide à la **Majorité (31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly LEON – M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA – 1 abstention : Mme Sophie DARRIGAGE)** d'abroger la délibération n° 277 du 25 janvier 2007 approuvant le règlement de service et son règlement de service de la pause méridienne au 30 avril 2016.

**015. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 97 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008 APPROUVANT LE REGLEMENT DE SERVICE DES ETUDES SURVEILLEES**

*Rapporteur : Céline BOULLE MURAT*

Le Conseil municipal décide à la **Majorité (31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly LEON – M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA – 1 abstention : Mme Sophie DARRIGAGE)** d'abroger la délibération n° 97 du 19 juin 2008 approuvant le règlement de service des études surveillées au 30 avril 2016.

**016. JURY D'ASSISES - ANNEE 2017**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **prend acte** de la liste préparatoire des jurés d'assises 2017, dressée suite au tirage au sort à partir de la liste électorale.



# **I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS**

## **101. COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE 2015**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal approuve à l'Unanimité (35 voix pour) le compte de gestion 2015 du budget ville dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	495 228,06 €		- 400 171,58 €	95 056,48 €
FONCTIONNEMENT	1 549 085,88€	220 000,00 €	1 802 356,40 €	3 131 442,28 €
TOTAL	2 044 313,94 €	220 000,00 €	1 402 184,82 €	3 226 498,76 €

## **102. COMPTE DE GESTION – BUDGET ACTIVITES CULTURELLES 2015**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal approuve à l'Unanimité (35 voix pour) le compte de gestion 2015 des activités culturelles dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT	18 540,88 €	0	- 4 964,01 €	13 576,87 €
TOTAL	18 540,88 €	0	- 4 964,01 €	13 576,87 €

## **103. COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal approuve à l'Unanimité (35 voix pour) le compte de gestion 2015 du service assainissement dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	- 202 754,42		305 349,56	102 595,14
FONCTIONNEMENT	212 821,37	160 173,20	141 490,76	194 138,93
TOTAL	10 066,95	160 173,20	446 840,32	296 734,07

#### 104. COMPTE DE GESTION – BUDGET LOCAUX D'ACTIVITES 2015

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve à l'Unanimité (35 voix pour) le compte de gestion 2015 du budget des locaux d'activités dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	1 130,64		3 881,53 €	5 012,17 €
FONCTIONNEMENT	265 366,78	0€	- 42 087,33 €	223 279,45 €
TOTAL	266 497,42	0 €	- 38 205,80€	228 291,62 €

#### 105. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET VILLE 2015

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve à la Majorité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote – 29 voix pour – 5 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. Loëiz RAPINEL, Mme Séverine KAOUA) le compte administratif 2015 du budget principal et décide d'arrêter les résultats suivants :

-Résultat net de fonctionnement :	+ 3 131 442,28 €
-Résultat net d'investissement :	+ 95 056,48 €
-Résultat global de clôture :	+ 3 226 498,76 €
-Solde des restes à réaliser :	- 47 960,77 €
-Résultat net global de clôture :	+ 3 178 537,99 €

## 106. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ACTIVITES CULTURELLES 2015

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve à la Majorité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote – 30 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA) le compte administratif de l'exercice 2015 du budget des activités culturelles ; lequel peut se résumer ainsi :

<b>RESULTAT 2015 BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES</b>	
Recettes de Fonctionnement	679 649,47
Dépenses de fonctionnement	684 613,48
Résultat de fonctionnement	- 4 964,01
Résultat antérieur au 31/12/2015 (après affectation au compte 1068)	18 540,88
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>13 576,87</b>
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>13 576,87</b>

## 107. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve à l'Unanimité (M. le Maire ne prend pas part au vote – 34 voix pour) la présentation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget du service de l'assainissement ; lequel peut se résumer ainsi :

<b>RESULTAT 2015 BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	
Recettes de Fonctionnement	726 132,72
Dépenses de fonctionnement	584 641,96
Résultat de fonctionnement	141 490,76
Résultat antérieur au 31/12/2015 (après affectation au compte 1068)	52 648,17
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>194 138,93</b>
Recettes d'investissement	748 887,58
Dépenses d'investissement	443 538,02
Résultat brut d'investissement	305 349,56
Résultat antérieur au 31/12/2015	- 202 754,42
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>102 595,14</b>
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>194 138,93</b>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>102 595,14</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>296 734,07</b>
Restes à réaliser – recettes d'investissement	58 700,00
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	165 146,25

<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>- 106 446,25</b>
Résultat global de clôture	296 734,07
Solde des restes à réaliser	- 106 446,25
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>190 287,82</b>

## 108. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LOCAUX D'ACTIVITES 2015

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve à la Majorité (M. le Maire ne prend pas part au vote – 33 voix pour – 1 voix contre : Mme Séverine KAOUA) la présentation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget des locaux d'activités ; lequel peut se résumer ainsi :

<b>RESULTAT 2015 BUDGET DES LOCAUX D'ACTIVITES</b>	
Recettes de Fonctionnement	325 694,01
Dépenses de fonctionnement	367 781,34
Résultat de fonctionnement	- 42 087,33
Résultat antérieur au 31/12/2014 (après affectation au compte 1068)	265 366,78
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>223 279,45</b>
Recettes d'investissement	50 171,68
Dépenses d'investissement	46 290,15
Résultat brut d'investissement	3 881,53
Résultat antérieur au 31/12/2014	1 130,64
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>5 012,17</b>
Résultat net de fonctionnement	223 279,45
Résultat net d'investissement	5 012,17
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>228 291,62</b>
Restes à réaliser – recettes d'investissement	0
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	0
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>0</b>
Résultat global de clôture	<b>228 291,62</b>
Solde des restes à réaliser	0
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>228 291,62</b>

## 109. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal décide à l'Unanimité (35 voix pour) d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante:

- 144 138,93 € en compte de réserves afin de couvrir le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser
- 50 000,00 € en résultat de fonctionnement reporté

**110. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET DES LOCAUX D'ACTIVITES 2015 SUR LE BUDGET VILLE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal autorise à l'**Unanimité (35 voix pour)** le reversement de la somme de 140 000 € du budget annexe des locaux d'activités dans le budget principal.

**111. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal approuve à la **Majorité (34 voix pour – 1 voix contre : Mme Séverine KAOUA)** la Décision modificative n°1 sur le Budget ville 2016.

**112. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** la Décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2016.

**113. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE SENATEUR FRANCIS DELATTRE POUR LA REALISATION DE L'ESPACE FAMILLE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal autorise, à l'**Unanimité (35 voix pour)**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sénateur Francis Delattre l'attribution d'une subvention pour la réalisation des travaux de l'espace famille.

**114. SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR LA VOIE NORD/SUD AUPRES DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Région l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement pour la création de la Voie Nord-Sud.

**115. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE LA MOSAÏQUE DE L'ECOLE MARIE CURIE**

*Rapporteur : Patrick HEKIMIAN*

Le Conseil municipal approuve à l'**Unanimité (35 voix pour)** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la restauration de la mosaïque de l'école Marie Curie.

**116. APPROBATION ET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU VAL PARISIS**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB à l'échelle de l'intercommunalité Val Parisis.

**117. TARIFS MUNICIPAUX – ANNEE 2016/2017**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal adopte à la **Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, Mme Séverine KAOUA)** les tarifs municipaux pour l'année 2016/2017.

**118. GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** d'autoriser M. le Maire pour l'année 2016 à signer tout acte (avenant, protocole,...) permettant d'atteindre les objectifs de réduction de l'encours et de baisse des taux appliqués aux emprunts.

**II. EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS**

**201. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2015-1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » (CEJ) N°2014-508**

*Rapporteur : Philippe LEVEQUE*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** les termes de l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

**301. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIVE A LA FOURNITURE DE CARBURANT POUR LE PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

- Le Conseil municipal autorise à l'**Unanimité (35 voix pour)** Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :
- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
  - A signer, avec le titulaire retenu au terme de la procédure, le marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
  - De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité.

### **302. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES VEHICULES**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal autorise à l'**Unanimité (35 voix pour)** Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les trois lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité.

### **303. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 « ETANCHEITE » DU MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : REPARATIONS OU REHABILITATION DE TRAVAUX DE COUVERTURE ET D'ETANCHEITE**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société GEC Ile-de-France l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché relatif à l'entretien des bâtiments communaux : réparations ou réhabilitations de travaux de couverture et d'étanchéité.

### **304. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - SECTEUR DES CAILLOUX GRIS**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à la **Majorité (34 voix pour – 1 voix contre : Mme Séverine KAOUA)** :

#### Article 1

Approuve le projet de modification du Plan local d'urbanisme secteur des Femmes Savantes aux Cailloux.

#### Article 2

Prend acte de la réserve et de la recommandation émise par le Commissaire enquêteur dans son rapport.

#### Article 3

Décide de lever la réserve en validant la proposition d'élargissement de la servitude de passage permettant d'améliorer l'accès au site du projet pour les futurs habitants.

#### Article 4

Dit que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

#### Article 5

Dit que la modification du Plan local d'urbanisme sera exécutoire dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de la délibération.

#### Article 6

Dit que la délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise.

**305. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL –  
PARCELLE AR 196**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal décide à la Majorité (30 voix pour – 5 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. Loiez RAPINEL, Mme Séverine KAOUA) :

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil pour les raisons suivantes : Bien sans maître,
- que la mairie s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**306. LE TERTRE - ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 888 APPARTENANT A MONSIEUR JOMARD DANIEL**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle AO 888 de 353 m<sup>2</sup> située au lieudit « le Tertre », appartenant à Monsieur Daniel JOMARD, pour un montant de 9 884,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune

**307. LE TERTRE - ACQUISITION DES PARCELLES AO 487 ET AO 894 APPARTENANT A MADAME GIRARD PAULETTE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition des parcelles AO 487 et 894 situées au lieudit « le Tertre », appartenant à Madame GIRARD Paulette, pour un montant de 14 868,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

**308. LE TERTRE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 482 APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR  
POUILLE PIERRE ET A MADAME PELLAN FANCHONE CORINNE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :



Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle AO 482 de 264 m<sup>2</sup> située au lieudit « le Tertre », appartenant à Monsieur et Madame Pierre POUILLE et Madame Corinne PELLAN FANCHONE, pour un montant de 6 600,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

### **309. LE TERTRE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 485 APPARTENANT A MADAME DENISE COLLAS, MADAME JACQUELINE FRUIT ET MONSIEUR PHILIPPE LAINE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle AO 485 de 183 m<sup>2</sup> située au lieudit « le Tertre », appartenant à Madame Denise COLLAS, Madame Jacqueline FRUIT et Monsieur Philippe LAINE, pour un montant de 5 124,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune sous la rubrique 021/2112/822.

### **310. LA TRAVERSE DES BOURNOUVIERS – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZT 7 APPARTENANT AUX CONSORTS JOMARD**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle ZT 7 de 1 800 m<sup>2</sup> sise au lieudit « la Traverse des Bournouviers », appartenant aux Consorts JOMARD, pour un montant de 9 000,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune sous la rubrique 021/2112/822.

### **311. SOUS LA JUSTICE – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 27 APPARTENANT A MONSIEUR YVAN JACCARD ET MADAME NATACHA SCHOTT**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle ZX 27 de 2 280 m<sup>2</sup> située au lieudit « Sous la Justice », appartenant aux Consorts JACCARD, pour un montant global de 8 208,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune sous la rubrique 021/2115/824.

### **312. LES TARTRES - ACQUISITION DES TANTIEME DE LA PARCELLE ZD32 APPARTENANT A MONSIEUR YVAN JACCARD ET MADAME NATACHA SCHOTT**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition des tantièmes appartenant à Monsieur Yvan JACCARD et Natacha SCHOTT, d'une superficie de 584 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 32 120,00 €, correspondant à l'estimation des domaines.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

### **313. CHEMIN DES BOURNOUVIERS – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZP 88 APPARTENANT A MADAME GENEVIEVE FAURE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle ZP 88 de 1 060 m<sup>2</sup> sise chemin des Bournouviars, appartenant à Madame FAURE Geneviève, pour un montant de 5 300,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

### **314. CHEMIN DES BOURNOUVIERS - ACQUISITION DE LA PARCELLE ZP 101 AUX CONSORTS FULGENT**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) :

Article 1 : décide l'acquisition de la parcelle ZP 101 de 770 m<sup>2</sup> sise chemin des Bournouviars, appartenant aux Consorts FULGENT, pour un montant de 3 850,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

### **315. AVENUE DE LA CHESNAIE – DIVISION DE LA PARCELLE AL 1827 ET DECLASSEMENT DES LOTS A ET B**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 : propose la désaffectation et prononce le déclassement des lots A et B de la parcelle AL 1827, situés avenue de la Chesnaie, selon le plan de division établi par le géomètre, et leur incorporation dans le domaine privé communal.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à déposer une déclaration préalable de division.

### **316. RUE DE LA COMEDIE FRANÇAISE – DIVISION DE LA PARCELLE ZS 233 ET DECLASSEMENT DES LOTS A ET B**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 : constate la désaffectation et prononce le déclassement des lots A et B sur la parcelle ZS 233, situés rue de la Comédie Française, selon le plan de division établi par le géomètre, et leur incorporation dans le domaine privé communal.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à déposer une déclaration préalable de division.

### **317. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE AVEC LA SOCIETE AGORASTORE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal autorise à l'**Unanimité (35 voix pour)** Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer la convention cadre avec la société Agorastore.

### **318. APPROBATION ET SIGNATURE DU MANDAT DE VENTE POUR LE BIEN COMMUNAL SITUE 52 RUE DE PARIS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE AGORASTORE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal autorise à l'**Unanimité (35 voix pour)** Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à confier la vente des locaux communaux situés 52 rue de Paris, à la société AGORASTORE, outil de courtage aux enchères.

**319. RUE DE LA CROIX/ RUE DE PARIS – CESSION D’UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AY 405 A MONSIEUR ET MADAME BONNET ET MONSIEUR ET MADAME EDOUARD OU TOUTE SCI SUBSTITUEE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l’**Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 : décide d’annuler la délibération du 25 juin 2015 et de céder le bien immobilier cadastré AY 405, d’une superficie de 148 m<sup>2</sup>, à M. et Mme BONNET et M. et Mme EDOUARD (ou toute SCI qui se substituerait à eux), pour le prix de 210 000,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d’empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l’Urbanisme et à l’Aménagement du territoire, à signer l’acte authentique de cession.

**320. AVENUE DES BUTTES BLANCHES – CESSION D’UNE EMPRISE DE 53 M<sup>2</sup> SUR LES PARCELLES AE 586 ET 754 A MESSIEURS CAPITAIN ROBERT ET CAPITAIN THIBAUT**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l’**Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 : décide d’annuler la délibération n°2015/105 du 25 juin 2015 et de la remplacer par la présente,

Article 2 : décide de céder une emprise de 53 m<sup>2</sup> sur les terrains communaux cadastrés AE 586 et 754, moyennant le prix de 4 770,00 €,

Article 3 : autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d’empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l’Urbanisme et à l’Aménagement du territoire, à signer l’acte authentique de cession.

**321. PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - SECTEUR CHEMIN DE L’EPINEMERIE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE HPL EPINEMERIE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l’**Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 : Approuve la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Ville d’Herblay et la société HPL Epinémerie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de projet urbain partenarial.

Article 3 : Un délai de 10 ans est fixé à la convention de projet urbain partenarial signée entre la Ville d’Herblay et la société HPL Epinémerie.

Article 4 : Précise que la participation de la société HPL Epinémerie établie dans le respect du principe de proportionnalité au regard du coût prévisionnel des travaux du programme des équipements publics est d’un montant de Soixante-huit euros (68€) par mètre carré de surface de plancher créé par l’opération de construction.

La participation au titre du financement proportionnel des équipements publics mis à la charge de l'opération de la société HPL Epinémerie évaluée par la Ville d'Herblay, s'élève donc à 226 240 € (deux cent vingt-six mille deux cent vingt-quatre euros) pour 3 328 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Article 5 :

Fixe les modalités de paiement de la participation à verser par la société HPL Epinémerie :

- Un premier versement égal à 50% du montant de la participation : à la Déclaration Règlementaire d'Ouverture de Chantier (DROC) ;
- Un second versement égal à 50% du montant de la participation : 20 mois après la Déclaration Règlementaire d'Ouverture de Chantier (DROC) ;

Article 6 :

Précise que l'opération de construction prévue par la société HPL Epinémerie sera exclue du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Article 7 :

Dit que la délibération ainsi que les documents graphiques feront l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

## **VI. SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE – SENIORS**

### **401. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RENOVATION DE L'EQUIPEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « 1,2,3, SOLEIL »**

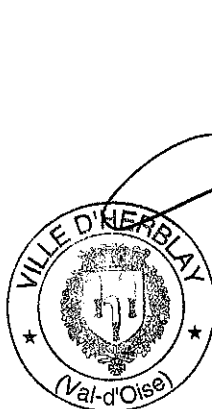
*Rapporteur : Céline BOULLE MURAT*

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (35 voix pour)** d'approuver la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du plan de rénovation de l'équipement (PRE) pour la structure « 1,2,3 Soleil », et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à la signer.

#### QUESTIONS DIVERSES

***Le procès-verbal analytique de cette séance du 14 avril 2016 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.***

***Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.***



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay  
Vice-président du Conseil départemental